



SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

UNE SITUATION SANITAIRE CATASTROPHIQUE LA RENTRÉE SCOLAIRE REPORTÉE AU 13 SEPTEMBRE EN GUADELOUPE

Ce mardi 24 août 2021, le rectorat a organisé une rencontre avec des représentants du Département, de la Région, de l'Association des Maires de Guadeloupe, des représentants syndicaux des chefs d'établissements et ceux des personnels de l'éducation. En nous rendant à cette assemblée, en dehors de tout cadre réglementaire, nous pensions obtenir des réponses portant sur :

- la date à laquelle les collectivités seront en mesure de livrer des locaux répondant aux normes d'hygiène et de sécurité permettant d'accueillir élèves et personnels et les dispositions prises pour que les établissements soient opérationnels aussi bien au niveau matériel qu'humain tout au long de l'année scolaire dans cette situation de pandémie ;
- la nouvelle date de rentrée scolaire envisagée, les modalités de l'accueil qui sera mis en place et les critères qui permettent de passer d'un scénario du protocole à un autre.

Mis à part la décision unanime de reporter la rentrée, l'administration rectorale était dans l'incapacité de nous présenter un nouveau calendrier. En effet, la rectrice et le préfet se sont contentés de relayer auprès du gouvernement la demande de report de la rentrée scolaire compte tenu du contexte sanitaire. La réponse laconique du rectorat : « *pour l'instant nous ne pouvons pas baser nos échanges sur une date de rentrée, comme c'est une décision ministérielle, nous n'avons pas la main pour débattre de ces questions. Nous partons sur la base d'une rentrée des personnels étirée et une rentrée jalonnée des élèves* » nous permet d'en douter. Il fallait donc attendre le conseil des ministres de ce jour pour entendre la décision du gouvernement de reporter la rentrée au 13 septembre 2021.

Le SPEG trouve inadmissible qu'un groupe de travail ait été réuni pour réfléchir sur les nouvelles modalités d'organisation de la rentrée, avec les instances compétentes guadeloupéennes, sans aucune proposition de calendrier et que ce soit, en finalité, Paris qui décide de la date de reprise.

Aujourd'hui, il s'agit d'organiser cette rentrée car la situation sanitaire en Guadeloupe exige, comme nous l'avons déjà dit à la Rectrice le vendredi 20 août, de mettre en place un protocole adapté à notre singularité avec la création d'un niveau supplémentaire au-delà du niveau 4. Seul le critère concernant les doctrines d'accueil a été traité globalement pour le premier et le second degré lors du groupe de travail. En tout cas la position du SPEG est claire : en situation de pandémie, niveau 5 Guadeloupe, l'organisation des enseignements ne peut se faire qu'en distanciel. Cependant, sa mise en œuvre sur le terrain exige des adaptations en termes de ressources humaines et aussi de matériels. Le rectorat, les collectivités locales, les établissements scolaires doivent profiter de ce report de la date de la rentrée scolaire pour travailler de concert et diminuer les dysfonctionnements constatés.

Les autres critères du protocole seront traités lors d'un prochain groupe de travail d'ici le vendredi 27 août 2021.

La situation sanitaire n'est pas la même dans les îles du nord, par conséquent le scénario du protocole qui leur sera appliqué sera adapté.

En attendant les détails du nouveau calendrier de la rentrée scolaire en Guadeloupe, en attendant le nouveau protocole qui doit s'adapter à la situation de pandémie de la Guadeloupe :

RESPECTONS LES GESTES BARRIERES ET PRAN PRÉKOSYON !

Pointe-à-Pitre, le 24 août 2021

Le Conseil syndical

5, Immeuble *DILIGENTI Assainissement*- BP 182 – 97164 *POINTE-à-PITRE cedex*

☎ : 0590 91 05 32 / 📠 : 0590 83 90 42 / 0690 74 30 49 e-mail : speg@wanadoo.fr